



32^{ème} championnat de France de Cyclisme "VTT" des Sapeurs -Pompiers
OHLAIN (Pas de Calais) Vendredi 4 octobre et samedi 5 octobre 2024

ATTESTATION INDIVIDUELLE D'ADHERENT Du Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers

Je soussigné _____, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers

de _____, atteste que Mr, Mme, Melle* _____

est bien adhérent (e) à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers _____ et à la Fédération

Nationale des Sapeurs-Pompiers de France au 1^{er} janvier 2024, sous le N° d'adhérent _____ (obligatoire et de la carte de la FNSPF).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2024

Le Président de l'Union

CACHET

Signature :

ATTESTATION D'ASSURANCE Du Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers

LICENCIE A LA FFC : Joindre la photocopie resto-verso de la licence de la FFC 2024.

NON LICENCIE A LA FFC : (non licencié - licencié UFOLEP - FSGT - FFCT - Triathlon - FFC Loisir)

L'attestation du Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers est obligatoire

Je soussigné _____, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de _____

atteste que Mr, Mme, Melle* _____ est adhérent à l'Union Départementale et qui

dans ce cadre, il est assuré pour la pratique du VTT en compétition.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2024

Le Président de l'Union

CACHET

Signature



32^{ème} championnat de France de Cyclisme "VTT" des Sapeurs -Pompiers
OHLAIN (Pas de Calais) Vendredi 4 octobre et samedi 5 octobre 2024